

tenait dans la province d'Ontario. Il était l'un des chefs du barreau, et ses services étaient ardemment recherchés par ceux qui connaissaient son habileté et son désir de leur être utile.

On peut dire aussi qu'il s'était identifié d'une manière très marquée avec les œuvres locales de la collectivité à laquelle il appartenait. Il avait pris une part très active à l'établissement des industries de la ville de Goderich, où il habitait. Sa mort causera un profond chagrin à cette Chambre et sera une perte pour le public, surtout pour la province à laquelle il appartenait, et il est inutile d'ajouter qu'elle est un rude coup pour sa famille. Nous lui offrons nos condoléances dans sa douleur, et nous nous joignons au deuil général qui s'est manifesté à l'occasion du décès de feu notre collègue le sénateur Proudfoot.

AJOURNEMENT DU SENAT

LA QUESTION DE LA REFORME DU SENAT

L'honorable M. DANDURAND: Honnables messieurs, je veux proposer que, quand le Sénat s'ajournera ce soir, il reste ajourné jusqu'au mardi soir, 27 février courant, à 8 heures de l'après-midi.

Je réclame l'attention de nos collègues pendant que j'expliquerai pourquoi. Je fais cette proposition, en même temps que je répondrai à la question de mon très honorable ami le sénateur junior pour Ottawa (le très honorable sir Georges-E. Foster) qui désire connaître les raisons pour lesquelles on ne donne pas au Sénat plus de travail au commencement et pendant toute la durée de la session.

Le discours que mon très honorable ami a prononcé, nous l'avons entendu, j'en suis sûr, tous les ans depuis vingt-cinq ans que je fais partie de cette Chambre; et je suis convaincu que chaque année pendant les vingt-cinq ans qui ont précédé cette époque, quelque sénateur s'est levé pour demander pourquoi on ne présentait pas plus de mesures publiques au Sénat et pourquoi on ne lui donnait pas plus de travail pendant une certaine période de la session, alors que cette Chambre pouvait appliquer toutes ses facultés à la solution des problèmes qui lui étaient soumis. Moi-même, j'ai fait cinq ou six discours, peut-être davantage, sur ce même sujet; mais je crois avoir découvert la raison pour laquelle les bills publics n'ont pas leur origine en cette Chambre. Je puis dire que pendant l'administration libérale, 1896-1911, nous avons eu en cette Chambre, pendant nombre d'années, le ministre de la Justice, sir Oliver Mowat, qui eut pour successeur l'honorable M. Mills. En même temps,

nous avions ici le secrétaire d'Etat. Tous les bills qui émanaient des départements de ces ministres étaient présentés au Sénat. Il pouvait y en avoir beaucoup, ou ils pouvaient y en avoir un petit nombre. Mais nous n'avions de la part de ces messieurs aucun bill qui émanât d'un autre département, et les raisons en sont évidentes. Un ministre qui a un bill préparé par l'un de ses fonctionnaires ou par lui-même, veut naturellement le présenter lui-même. S'il est membre de l'autre Chambre, il présente son bill comme sien. Naturellement, nous ne le recevons ici qu'après qu'il a été adopté aux Communes. Certains bills seraient d'un intérêt particulier pour le Sénat et appropriés à nos travaux en comité, mais pour les raisons que j'ai données, ils sont présentés aux Communes. C'est pour remédier à cette situation que j'ai plus d'une fois proposé que les membres du cabinet qui siègent dans l'autre Chambre soient, en vertu de nos règlements, admis à venir en cette Chambre pour y présenter leurs propres bills. Lors de notre prochaine réunion, il se peut que je porte cette question à l'attention du Sénat et propose que nos règlements soient codifiés en conséquence.

Mon très honorable ami a suggéré que si les ministres appartenant à l'autre Chambre ne viennent pas en cette Chambre par suite de notre inaction à modifier nos règlements, ou de mauvaise volonté de leur part, nous pourrions répartir leur ouvrage entre un certain nombre de sénateurs, au lieu de laisser tout ce travail à un seul. Je crois avoir suggéré cette idée dans le discours sur l'adresse, que j'ai prononcé l'an dernier. Je suis bien prêt à appuyer une semblable innovation, sous une forme ou sous une autre. Si les ministres de l'autre Chambre ne veulent pas venir ici, je ne vois pas de raison pour qu'il n'y ait pas un plus grand nombre de sénateurs dirigeant l'étude des bills du gouvernement. Je ne m'en tiendrais pas aux membres de ce côté-ci de la Chambre. Les bills sont nombreux, mais la plupart ne sont pas des bills de parti, et s'il y avait un sénateur particulièrement apte à piloter un bill provenant de l'un des ministres, je lui demanderais, avec plaisir même, s'il siégeait de l'autre côté de la Chambre, de prendre la responsabilité de proposer et appuyer ce projet de loi en cette Chambre.

Ceci explique pourquoi le Sénat s'ajourne généralement pour un certain nombre de semaines quand nous avons voté l'adresse. Mais ce n'est pas toute l'histoire. Mon très honorable ami sait que la Chambre des Communes prend au moins cinq ou six semaines pendant la session pour étudier les crédits en comité. Cela nous prend cinq minutes; quelquefois